

Conditions générales de la TEXAID Textilverwertungs-AG pour la vente de chiffons de essuyage et toiles de nettoyage

TEXAID Textilverwertungs-AG · Militärstrasse 1 · CH-6467 Schattdorf · Tél.+41 41 874 54 00 · Fax +41 41 874 54 01 · www.texaid.ch

Version 1.0 décembre 2015

1. Parties et définitions

Les descriptions des parties et les définitions suivantes sont décisives pour ces conditions générales:

1. TEXAID-Textilverwertungs-AG est ci-après dénommée "TEXAID".
2. Le client est ci-après dénommé "CLIENT".
3. Ensemble, ils sont aussi dénommés les "PARTIES".
4. Les conditions générales sont ci-après abrégées en "CG".
5. Au sens de ces conditions générales, un entrepreneur est une personne physique ou morale ou une société juridique, laquelle lors de la conclusion d'un acte juridique agit dans l'exercice de son activité professionnelle indépendante ou commerciale. TEXAID livre ces produits exclusivement aux entrepreneurs et pas à des privés.
6. Les chiffons d'essuyage, les toiles de nettoyage et articles similaires sont ci-après dénommés "PRODUITS".

2. Champ d'application, applicabilité exclusive et dissociation

1. Les CG sont applicables dans leur dernière version pour tous les contrats de vente des PRODUITS entre les PARTIES. TEXAID a le droit, à sa discrétion, de réviser et changer ces CG. La version des CG en vigueur est publiée sur le site internet de la TEXAID sous www.texaid.ch et www.texaid-putzlapppenshop.ch. Le CLIENT peut à tout moment demander à TEXAID une copie des CG en forme imprimée.
2. Ces CG sont applicables à tous les contrats conclus entre le CLIENT et la TEXAID en ce qui concerne les PRODUITS offerts par TEXAID. Ils sont applicables exclusivement les présentes CG. Tous les changements des CG ont validité formelle seulement s'ils sont convenus par écrit entre les PARTIES.
3. Si des clauses individuelles des CG sont totalement ou partiellement invalides, la validité des autres clauses ou les autres parties des clauses ne sera en aucune mesure affectée. La disposition considérée inefficace, sera remplacée par une disposition qui reflète le résultat plus proche de l'intention économique des PARTIES.

3. Documents de vente et conclusion du contrat

1. Les descriptions des produits, des catalogues, des listes de prix, des offres en ligne et d'autres informations de base de la TEXAID, ne représentent pas des directes offres formelles de la part de TEXAID, mais ils servent uniquement à informer le CLIENT aussi comme base pour la conclusion du contrat.
2. TEXAID s'efforce constamment de fournir au CLIENT les PRODUITS souhaités. Une disponibilité immédiate ne peut toutefois toujours être garantie pour des raisons liées à l'offre, à la production et à la logistique.
3. Pour ces raisons, la commande du CLIENT est considérée comme une offre de commande. Pour le CLIENT l'offre de commande est contraignante.
4. Si dans le délai de cinq jours dès la réception de l'offre de commande écrite ou verbale de la part du CLIENT, TEXAID ne la rejette ou modifie, alors le contrat de vente concernant la marchandise commandée est mutuellement conclu et contraignant.

Conditions générales de la TEXAID Textilverwertungs-AG
pour la vente de chiffons de essuyage et toiles de nettoyage

TEXAID Textilverwertungs-AG · Militärstrasse 1 · CH-6467 Schattdorf · Tél.+41 41 874 54 00 · Fax +41 41 874 54 01 · www.texaid.ch

5. Si TEXAID répond avec une contre-offre à une commande de la part d'un CLIENT, alors le CLIENT doit rejeter cette contre-offre dans le délai de deux jours suivant la réception par écrit, sinon la contre-offre sera considérée comme approuvée. L'expédition aura lieu seulement dès que la contre-offre sera considérée comme approuvée.

4. Prix et modalités de paiement

1. Tous les prix de TEXAID doivent être compris comme des prix net, y compris les frais de livraison, alors que la TVA est exclue.
2. Sera appliquée la liste des prix valide au moment de la conclusion du contrat. TEXAID se réserve à tout moment le droit de modifier cette liste. Si l'offre de commande de la part d'un CLIENT se base sur une liste des prix non plus actuelle, ou si la variation de prix se produit entre le moment de l'offre de commande et la date prévue pour l'émission de la facture, alors TEXAID enverra au CLIENT une contre-offre sur la base de la liste des prix actuels, laquelle pourra être rejetée dans le délai de deux jours. Vaut ce qui a été dit au chiffre 3.4.
3. La valeur minimale de commande est déterminée par l'unité d'emballage la plus petite.
4. En cas de retard de paiement ou de doutes sur la solvabilité du CLIENT, TEXAID peut exiger le paiement anticipé et suspendre la livraison de toutes les créances ouvertes jusqu'au paiement complet ou annuler complètement la commande.
5. Tous les frais concernant le fret, les licences, la douane etc., doivent être payés par le CLIENT, sauf accord écrit contraire.
6. Sauf stipulation contraire, tous les paiements par le CLIENT doivent être payés au siège de TEXAID en francs suisses.
7. Les factures doivent être payées en francs suisses dans le délai de 30 jours à partir de la date d'émission par virement postal ou bancaire (sans décote). Après l'expiration du délai de paiement les intérêts de retard de 5% sont dus sans préavis.

5. Conditions de livraison et d'expédition

1. Les PRODUITS sont livrés régulièrement selon les standards à l'adresse indiquée par le CLIENT. Pour la livraison l'adresse de livraison indiquée dans la commande du CLIENT à TEXAID est déterminante. TEXAID assure au CLIENT une exécution rapide. En générale (si la disponibilité le permet et si aucune contre-offre n'est faite) la livraison a lieu deux jours dès la réception de l'offre de commande.
2. Si le transporteur retourne la marchandise envoyée à TEXAID parce-que une livraison au CLIENT n'a pas été possible à cause des raisons ne relevant pas de leur compétence, le CLIENT devra supporter les coûts de cette livraison infructueuse.
3. Avant l'envoi, les PRODUITS seront inspectés et emballés comme habituel suivant le costume du secteur. Avec l'ordre d'expédition, les dégâts et les risques sont à la charge du CLIENT.
4. Les livraisons partielles sont permises.
5. Les PRODUITS de TEXAID commandés par le CLIENT sont assemblés et emballés spécifiquement pour le CLIENT. Ils ne peuvent pas être retirés sans l'accord préalable écrit de TEXAID. TEXAID se réserve expressément le droit de facturer des frais pour l'indemnité pour les démarches effectuées.

Conditions générales de la TEXAID Textilverwertungs-AG pour la vente de chiffons de essuyage et toiles de nettoyage

TEXAID Textilverwertungs-AG · Militärstrasse 1 · CH-6467 Schattdorf · Tél.+41 41 874 54 00 · Fax +41 41 874 54 01 · www.texaid.ch

6. Réserve de propriété

1. TEXAID reste la propriétaire des PRODUITS jusqu'au paiement total des créances de la part du CLIENT. Tant que toutes les créances ouvertes n'ont pas été payées, TEXAID est autorisée à inscrire dans le registre des pactes de réserve de propriété une réserve de propriété sur la marchandise livrée.
2. Le CLIENT s'engage à renoncer à toute action contraire à la réserve de propriété de la TEXAID.

7. Les droits de garantie et responsabilité

1. Si les produits vendus sont défectueux, le CLIENT doit l'indiquer par écrit à TEXAID dans le délai de sept jours après la réception de la livraison.
2. TEXAID est responsable envers le CLIENT pour toutes les réclamations contractuelles, quasi-contractuelle, statutaires et délictuelles pour des dommages-intérêts uniquement dans les cas suivants:
 - en cas d'intention ou de négligence grave,
 - en cas d'une promesse de garantie, sauf prescription contraire,
 - en cas d'une responsabilité obligatoire, conformément à la loi sur la responsabilité du fait des produits.
3. Si TEXAID par négligence viole une obligation contractuelle essentielle, la responsabilité est limitée à des dommages-intérêts typiques qui résultant selon le cours normal des événements. Sont considérées comme des obligations contractuelles essentielles les obligations imposées par le contrat de la TEXAID pour atteindre l'objectif du contrat, l'accomplissement de quel permet une exécution régulière du contrat et sur lequel le CLIENT peut régulièrement compter.
4. Pour le reste, une responsabilité de TEXAID est exclue.

8. Lieu d'exécution, for impératif, droit applicable

1. Le lieu d'exécution des prestations est le siège de TEXAID.
2. TEXAID a le droit de traiter et mémoriser les données des CLIENTS dans le cadre d'une relation d'affaires, indépendamment de la source de ces données, en conformité avec les dispositions de la législation en matière de protection des données
3. Le for impératif est exclusivement le domicile suisse de TEXAID, à Schattdorf, canton d'Uri.
4. Les contrats, les livraisons et les différends sont principalement soumis à ces CG et par ailleurs exclusivement au droit suisse, à l'exclusion du droit d'achat viennois.